



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 6 novembre 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après mentionnée, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

<b>Identification du site concerné</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1. Adresse : 23 chemin Mayer Lot : 5264967 Matricule : 9223-61-3953	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5,23 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille d'usages et normes RT-39, exige une marge avant de 15 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 17 octobre 2023.

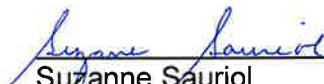
  
Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de dérogation mineure à être entendue à la séance ordinaire du 6 novembre 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 17 octobre 2023, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 octobre 2023.

  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière